9 JUIN 2021

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

# ALLOCATION POUR UN ESPIG ET FINANCEMENT À EFFET MULTIPLICATEUR EN FAVEUR DE LA ZAMBIE

| Référence | Décision |
|---|---|
| **BOD/2021/06-05** | **Allocation au titre d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation et d'un financement à effet multiplicateur en faveur de la Zambie :** S'agissant de la requête soumise en janvier 2021, le Conseil d'administration :<br>1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays au titre d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans le résumé et l'évaluation figurant dans l'Annexe B du document BOD/2021/05 DOC 18 ;<br>2. note que les conditions d'accès à la part variable de la MCA sont remplies, et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans la requête et dans l'évaluation figurant dans l'Annexe B du document BOD/2021/05 DOC 18 ; |

3. note que les conditions de cofinancement, de complémentarité et de viabilité de la dette pour accéder à l'allocation maximale par pays pour un financement à effet multiplicateur sont satisfaites, comme indiqué dans la requête et dans l'évaluation figurant dans le document BOD/2021/05 DOC 18 ;
4. approuve une allocation de financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) et de financement à effet multiplicateur à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête soumise et résumée au tableau 1 du document BOD/2021/06-05 4 (c), sous réserve de :
   a. la disponibilité des fonds ;
   b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles ;
   c. la formulation par le Secrétariat des recommandations suivantes en matière de financement (tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique) :

**Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation d'allocation du Secrétariat :**

| **Zambie** | | |
|---|---|---|
| a. | Allocation maximale par pays pour un ESPIG | 29 836 000 |
| b. | Allocation maximale par pays pour un financement à effet multiplicateur | 10 000 000 |
| c. | Part fixe | 27 836 000 |
| d. | Part variable | 12 000 000 |
| e. | Allocation demandée (100 %) | 39 836 000[1] |
| f. | **Allocation recommandée par le Secrétariat** | **39 836 000** |
| g. | Agent partenaire | Banque mondiale |
| h. | Commissions de l'agent partenaire (% - montant) | 1,75 % - 697 130 |
| i. | Période | 3 ans et 10,5 mois |
| j. | Date de démarrage prévue | 16 août 2021 |
| k. | Modalité de décaissement de la part variable | Ex-post |
| l. | Source de financement | Fonds du GPE |

[1] Y compris 826 146 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

| | |
|---|---|
| | 5. demande à l'Administrateur fiduciaire de bloquer le transfert du Fonds à effet multiplicateur (10 000 000 dollars) jusqu'à ce que les conditions stipulées dans l'annexe A soient satisfaites ;<br>6. demande au Secrétariat :<br>a. de mentionner dans sa notification de l'approbation du financement en faveur de la Zambie les observations, les demandes de comptes rendus et les conditions stipulées à l'Annexe A ;<br>b. d'inclure une mise à jour des comptes rendus demandés et des conditions définies dans le rapport annuel sur la performance des financements, conformément à l'échéancier défini. |

## Annexe A – Observations du Secrétariat, comptes rendus et condition

| Zambie | |
|---|---|
| **Observations** | Le Secrétariat considère que le programme proposé est parfaitement adapté au contexte national, qu'il est bien aligné sur le Plan sectoriel de l'éducation et des compétences (ESSP) 2017-2021, et qu'il complète les programmes des partenaires au développement actifs dans le secteur de l'éducation. La part variable s'intéresse aux principaux résultats obtenus dans le secteur de l'enseignement préscolaire, dont la nature transformationnelle est indéniable.<br><br>Le Secrétariat prend acte de l'incidence de la pandémie sur les systèmes éducatifs et invite les pouvoirs publics et l'agent partenaire, en concertation avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, à songer à adapter le programme proposé aux problèmes émergents, notamment à l'impact des fermetures d'écoles sur l'apprentissage des élèves, le cas échéant. D'autres adaptations à prendre en compte pourraient avoir trait aux mesures d'atténuation des effets de retards possibles de la mise en œuvre du programme et d'autres obstacles que pourrait engendrer la pandémie, y compris, le cas échéant, une modification des cibles des indicateurs. |
| **Comptes rendus** | *Pour l'agent partenaire* :<br>L'agent partenaire est prié de fournir, au cours de la première année de mise en œuvre du programme, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux niveaux de référence et aux cibles qui n'avaient pas été établis au moment du dépôt de la requête.<br><br>*Pour les autorités publiques* :<br>Les autorités zambiennes sont priées de fournir un compte rendu de la finalisation du Plan sectoriel de l'éducation et des compétences (ESSP) 2021-2025. |
| **Condition** | Avant de procéder au transfert des fonds à effet multiplicateur (10 000 000 dollars), le Secrétariat demande aux autorités de signer et de soumettre l'accord de financement supplémentaire pour le Projet d'aide au développement de l'éducation en Zambie (ZEEP AF). |